



Moulins, le 12 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Schéma départemental de gestion cynégétique

La fédération départementale des chasseurs de l'Allier doit élaborer un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). Ce dernier est opposable aux chasseurs et doit être approuvé par arrêté préfectoral. Ce document est valable 6 ans. Il a valeur de guide pour la gestion du gibier et des milieux associés.

À l'issue de plusieurs groupes de travail et commissions avec les représentants des chasseurs, de la forêt et des agriculteurs, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) s'est donc réunie le 14 mai 2019 afin d'émettre un avis final sur le SDGC pour la période 2019-2025.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, le document suivant est soumis à consultation du public :

- Schéma départemental de gestion cynégétique pour la période 2019-2025.

Ce document est consultable soit sur le site internet des Services de l'État <http://www.allier.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 Moulins.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage : pref-avis-public@allier.gouv.fr ou par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement – bureau espaces naturels, forêt, chasse – 51, boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03400 Yzeure.

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00